



Non prise en compte de preuves

Par **slovaquemayar**, le **25/10/2018** à **10:07**

bonjourrrnrnj'ai un différend concernant l'achat d'un bois.rnle voisin qui se l'ai approprié et y dépose des ordures (j'ai signalé les faits à la mairie et déposer 8 plaintes à la gendarmerie).rnj'ai l'autorisation d'accès.rnle 11/9/2018, j'ai filmé l'individu qui tiré un arbre avec son tracteur et le déposait sur le terrain.rnComme d'habitude, il m' injurié puis m'a jeté une branche que j'ai évité.rnil est venu vers moi et m'a frappé.rnje l'ai immobilisé et appelé les gendarmes qui sont venus sur place.rnrnNous nous retrouvons "mises en cause" pour des violences volontaires (infraction de 5 ème classe) et une prise d'empreinte et photo !!!!!rnrbien sûr j'estime être victime et ne comprend pas la décision du substitut.rnje supporte mal cette injustice :j'ai envoyé la copie de a vidéo, la copie de la plainte du propriétaire et demander la copie de l'enregistrement "17" où on entend les injures du voisin.rnrnpeut on demander un réexamen du dossier au Procureur rnGénéral : j'estime une injustice flagrante.rnrnmerci de votre aide